

LES DÉMARCHES POUR COMMUNIQUER VOTRE NOUVELLE ADRESSE



Afin de faciliter le déploiement de la fibre optique et l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public, votre adresse a été modifiée.

Cette nouvelle adresse a été enregistrée par votre commune dans la **Base Adresse Nationale (BAN)**. Elle sera donc désormais connue et utilisée par les acteurs de l'adresse comme l'IGN, La Poste ou encore les services de l'État. La BAN permet également le positionnement géographique de l'adresse. Ainsi, à terme, les éditeurs de GPS pourront se servir de cette base pour mettre à jour leur carte.

Sachez qu'**il est important que la plaque de numéro qui vous est remise soit posée le plus rapidement possible**, de manière visible et en lien direct avec le bâtiment concerné. En effet, les nouvelles adresses sont également diffusées aux services de secours et il est primordial que ces derniers puissent se repérer en cas d'interventions d'urgence.

Pour vous aider dans les démarches administratives liées à ce changement, voici quelques indications



Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides. Il n'est donc pas nécessaire de les faire refaire.



En revanche, **le certificat d'immatriculation de votre véhicule** doit être modifié sous un mois¹ via le site Internet <https://ants.gouv.fr> rubrique « Immatriculation » > *modifier l'adresse sur votre carte grise*. Ce site vous permet notamment de commander une étiquette autocollante sur laquelle figurera la nouvelle adresse².

Trois cas de figure sont possibles :

- Votre immatriculation est de la forme **AB 123 CD** (nouveau format en vigueur depuis 2009) : jusqu'au 3ème changement d'adresse, l'étiquette vous est adressée gratuitement par courrier ;
- Votre immatriculation est de la forme **AB 123 CD** mais c'est votre 4ème changement d'adresse : vous devrez régler 2,76 € de frais d'acheminement pour recevoir par courrier un certificat d'immatriculation actualisé avec la nouvelle adresse ;
- Votre immatriculation est de la forme **123 AB 49** (ancien format avant 2009) : vous devrez régler 2,76 € de frais d'acheminement pour recevoir par courrier un nouveau certificat d'immatriculation mais vous ne pourrez pas conserver l'ancien format de l'immatriculation. Vous devrez par conséquent faire poser sur votre véhicule de nouvelles plaques par un professionnel.

1- À compter de la remise de l'attestation de modification d'adresse.
2- Lorsque vous faites la déclaration de changement d'adresse administrative sur le site service-public.fr, vous pouvez aussi choisir de le signaler auprès du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de refaire la démarche sur ants.gouv.fr.



Pour **informer les services publics et autres organismes partenaires**, suivez le pas-à-pas du site Internet www.service-public.fr détaillé ci-après. Il permet, grâce à une seule démarche en ligne, la diffusion de votre nouvelle adresse auprès de nombreux services : caisses de sécurité sociale et de retraite, CAF, EDF, Engie, Pôle emploi, service des impôts...

Si vous ne souhaitez pas effectuer la démarche en ligne, il est possible de prévenir ces organismes par courrier (modèle de courrier au verso) en joignant l'attestation de modification d'adresse.



Pensez également à signaler votre changement d'adresse aux organismes et entreprises suivants : **employeur(s), banque(s), assurance(s), mutuelle(s), établissement(s) scolaire(s), fournisseurs d'eau, téléphonie et Internet...**

Enfin, à chaque fois que vous recevez un courrier sans la précision de votre adresse complète, prévenez le correspondant en question.



Propriétaires bailleurs, merci de prévenir et transmettre ces informations à vos locataires.

En cas de difficulté dans vos démarches administratives de modification d'adresse, vous pouvez vous faire aider par Solène VIELLE - Maison France Services au centre socioculturel de Vihiers (02 41 75 42 70) ou par l'agent d'accueil de votre mairie déléguée (coordonnées et horaires d'ouverture sur www.lyshautlayon.fr).



Si vous êtes un professionnel, la modification de votre adresse est à déclarer sur **formalites.entreprises.gouv.fr** qui a remplacé depuis le 1er janvier 2023 les 6 centres de formalités des entreprises (CFE) existants (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, Greffes des tribunaux de commerce, URSSAF, Chambres d'Agriculture, services des impôts des entreprises). En cas de dysfonctionnement :

Complétez et envoyez par courrier le formulaire M2 ou P2* accompagné de l'attestation de modification d'adresse à l'une des adresses suivantes :

Chambre de Commerce et d'Industrie	CFE - CCI Maine-et-Loire - Centre Pierre Cointreau 132 avenue de Lattre de Tassigny - CS 30320 49003 ANGERS CEDEX 1 Tél : 02 41 20 54 10 ou 02 41 20 49 00
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	CFE - Chambre de Métiers et de l'Artisanat Délégation de Maine-et-Loire 5 rue Darwin - CS 80806 49008 ANGERS Cedex 01 Tél : 02 41 22 61 00 (8h30-12h30)
Chambre d'Agriculture	CFE agricole Maine-et-Loire 14 avenue Jean-Joxé - CS 80646 49006 ANGERS Tél : 02 41 96 75 00 ou 02 43 67 36 87 (CFE Pays de La Loire)

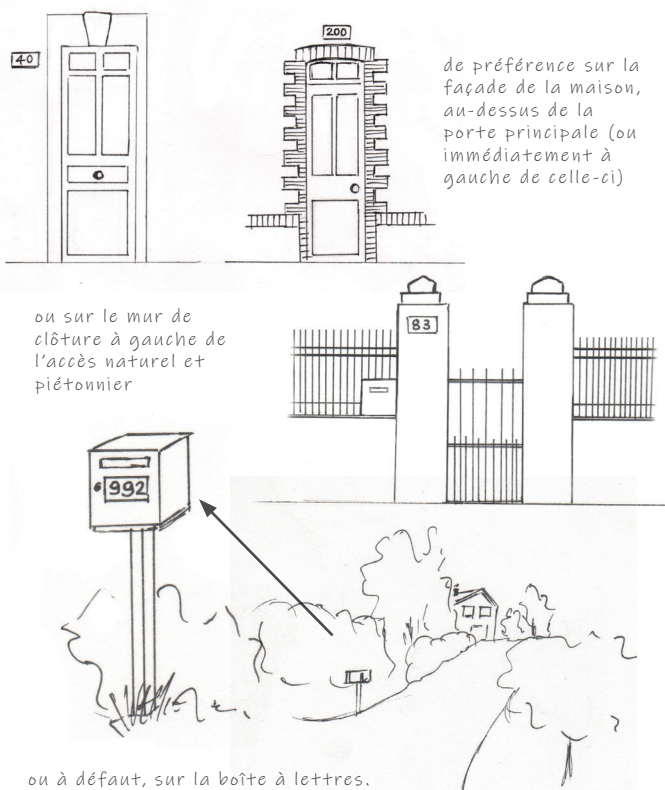
**PLUS
D'INFOS**

lyshautlayon.fr

* Formulaires et notices disponibles en téléchargement sur lyshautlayon.fr (rubrique "Au quotidien" > Normalisation des adresses).

MODALITES DE POSE DE LA PLAQUE DE NUMÉROTATION³

La plaque de numérotation doit être apposée de façon à être visible depuis la voie publique.



MODELE DE COURRIER

Nom Prénom
Adresse actuelle
Téléphone
Email

A [votre commune], [Date]

Nom de l'opérateur ou organisme
Adresse
Code postal – Ville

Objet: changement d'adresse
Mes références: numéro/identifiant

Madame, Monsieur,

Par le présent courrier, je vous fais part de mon changement d'adresse postale (modification administrative sans déménagement).

Ma nouvelle adresse est:

Numéro et voie/lieu-dit
Commune déléguée
Code postal – LYS-HAUT-LAYON

En conséquence, et à compter de ce jour, je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ma nouvelle adresse.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

PJ : Attestation de modification d'adresse

3- La Commune vous fournit votre plaque de numérotation. La première plaque est gratuite, mais l'entretien et le remplacement éventuel de la plaque vous incombent.

Pas-à-pas, déclarer votre modification administrative d'adresse sur www.service-public.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française



Étape 1

Se connecter sur le site service-public.fr

Dans la rubrique « [Démarches et outils](#) » en bas de la page, cliquez sur l'onglet « [Signaler son changement d'adresse en ligne](#) ».



Avant de poursuivre, munissez-vous de tous vos identifiants aux différents services (numéro d'allocataire, d'abonné, de client...) afin d'effectuer une déclaration complète simultanée auprès des différents services.



Étape 2

Cliquez sur « [Accédez à la démarche en ligne](#) ».



Étape 3

Indiquez la date à laquelle vous souhaitez que prenne effet votre nouvelle adresse.

Pour l'objet du changement, cochez la case « [Modification administrative](#) ».

Une fois la date indiquée, vous verrez apparaître les logos des organismes auxquels votre changement d'adresse sera signalé.

Cliquez en bas à droite sur « [Commencer](#) ».



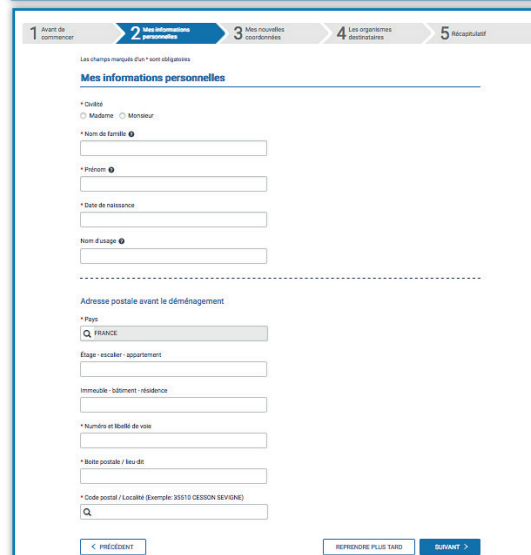
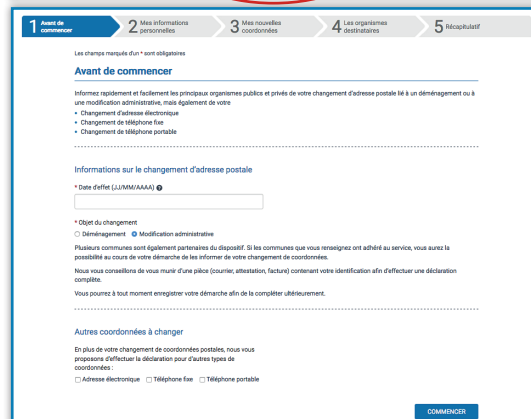
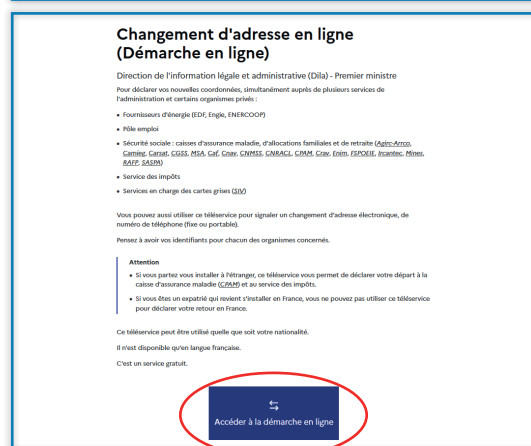
Étape 4

Saisissez vos informations personnelles (civilité, nom, prénom, date de naissance...) dans la première partie.

Ensuite, saisissez votre ancienne adresse postale en indiquant :

- les numéro et nom de rue (ou lieu-dit) actuels dans le champ « [Numéro et libellé de voie](#) » ;
- le nom de la commune déléguée dans le champ « [Boîte postale/ lieu-dit](#) » ;
- votre code postal dans le champ « [Code postal / Localité](#) » (le nom de Lys-Haut-Layon vous sera proposé automatiquement).

Cliquez en bas à droite sur « [Suivant](#) ».





Étape 5

À ce niveau, le site peut vous proposer quelques modifications sur l'adresse saisie précédemment.

Deux choix sont possibles :

- vous pouvez valider le format proposé si celui-ci vous convient en cliquant directement sur « **Suivant** » ;
- si le nom de la commune déléguée n'apparaît pas dans le format proposé ou si l'adresse saisie est altérée, vous pouvez choisir de conserver le format de l'adresse saisie initialement en cochant la case dédiée avant de cliquer sur « **Suivant** ».



Étape 6

Une nouvelle page s'ouvre et va désormais vous permettre de saisir votre nouvelle adresse **telle qu'elle figure dans l'attestation de modification d'adresse** qui vous a été remise par la mairie.

Renseignez les champs de la manière suivante :

- vos numéro et nom de rue (ou lieu-dit) dans le champ « **Numéro et libellé de voie** » ;
- le nom de votre commune déléguée dans le champ « **Boîte postale/ lieu-dit** » ;
- votre code postal dans le champ « **Code postal / Localité** » (le nom de Lys-Haut-Layon vous sera proposé automatiquement). Enfin, cliquez sur suivant.

*Cas particulier : si vous utilisez un nom pour votre maison en plus de l'adresse officielle, vous pouvez le renseigner dans la case « **Immeuble, bâtiment, résidence** ».*



Étape 7

À ce niveau, le site peut de nouveau vous proposer, comme à l'étape 5, quelques modifications sur l'adresse saisie précédemment. Si jamais l'adresse proposée n'affiche pas la commune déléguée ou a altéré l'adresse saisie, cochez la case « Je souhaite conserver l'adresse saisie » puis cliquez sur suivant.



Étape 8

Sur cette page, vous pouvez sélectionner les organismes auxquels votre changement d'adresse sera signalé. Lorsque vous cochez une case, vous devez saisir les informations demandées (numéro d'allocataire, référence client...) afin d'être identifié par les différents services. Une fois que l'ensemble des champs qui vous intéressent sont renseignés, cliquez sur « **Suivant** ».



Étape 9

Un récapitulatif des modifications s'affiche et après avoir renseigné une adresse e-mail, vous pourrez de nouveau cliquer sur « **Suivant** » afin de terminer définitivement votre démarche.

Vous pourrez alors imprimer un récapitulatif.

Les modifications sont ensuite prises en compte selon des délais variables par les différents organismes.

The image displays four screenshots of a web application for changing an address, showing steps 1 through 5 of the process.

Step 1: Avant de commencer

Step 2: Mes informations personnelles

Step 3: Mes nouvelles coordonnées

Step 4: Les organismes destinataires

Step 5: Récapitulatif

The interface is in French and includes sections for:

- Redressement de l'adresse personnelle actuelle**: Selection of the current address (e.g., RUE DU POIRIER DE RENARD, LE VOIDE, 49310 LIS HAUT LAYON, France).
- Je souhaite conserver l'adresse saisie**: A checkbox to keep the entered address.
- Nouvelles coordonnées**: Fields for the new address (e.g., Pays: FRANCE, Adresse postale après le déménagement, Immeuble - bâtiment - résidence, Numéro et libellé de voie, Boîte postale / lieu-dit, Code postal / Localité).
- Organismes destinataires**: A list of organizations to be notified (e.g., Régimes ARRCO et AGIRC, Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS), CPAM et CASS, Fonds gérés par la Caisse des Dépôts, CHNXL CARISAT, CHNXL ou CASS (régime général), MSA, CARMES, enim, Centres des finances publiques, Système d'immatriculation des Véhicules, DAP, Pôle Emploi).
- Fournisseurs d'énergie**: A list of energy providers (e.g., edf, TOTAL direct énergie, ENGIE).
- Autres organismes privés**: A list of other private organizations (e.g., La Poste).
- Récapitulatif**: A summary of the changes and a confirmation of the new address.